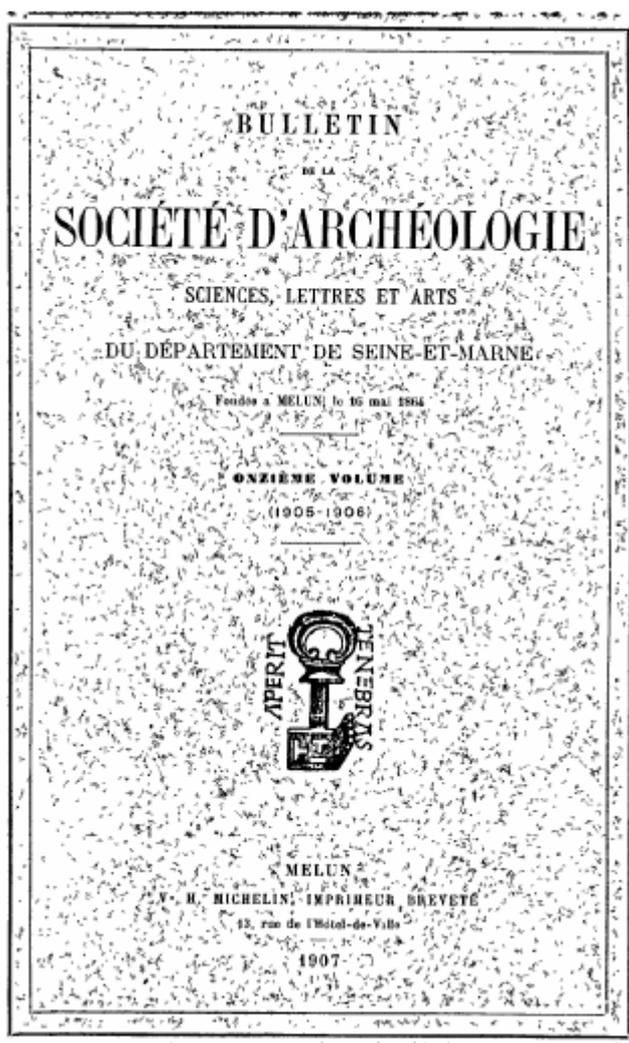


Blandy devient Blandy-les-Tours

Par délibération du Conseil municipal du 20 décembre 1883, (maire Pierre Charles TUOT) : Blandy sera dénommé Blandy-les-tours.

Le 25 février 1912, Mr Mercier, maire, demande « qu'un décret présidentiel vienne donner satisfaction aux habitants fiers de leurs tours en ruines. », pour officialiser l'usage courant fait depuis 1882 de Blandy-les-Tours.

Réactions d'un opposant en 1907 dans le bulletin de la société d'archéologie de Seine et Marne.



M. Féron provoque une controverse sur l'appellation Blandy-les-Tours. Après s'être élevé, d'une manière générale, contre la tendance des populations à déformer les noms de lieux habités et d'immeubles ruraux et à y apporter parfois des additions inutiles et déconcertantes, tous changements qui ont pour effet de troubler la lecture et de fausser l'interprétation des actes publics, il proteste spécialement contre l'usage qui paraît s'établir d'ajouter au nom de la commune de Blandy les mots les Tours. C'est là une habitude toute récente et toute locale, que, jusqu'à présent, ne consacre aucune décision ni aucune pratique officielle. M. Féron critique, au point de vue grammatical, la forme de l'expression. L'apposition d'un nom propre et d'un nom commun précédé de l'article ne saurait se concevoir qu'à la condition que les deux termes fussent dans un rapport d'équivalence ou bien que le second remplît le rôle d'un génitif, comme cela se passait dans l'ancien français. De plus, et M. Féron insiste particulièrement sur ce défaut, l'indication est inexacte ou, plutôt, incomplète. Blandy possède, non des tours isolées, mais un château, dont toutes les parties, dans leur état de ruine, sont encore parfaitement visibles. S'il était nécessaire, pour distinguer le Blandy de Seine-et-Marne d'un autre Blandy de Seine-et-Oise, de renforcer le nom de celui-là, Blandy-en-Brie est l'expression qui vient le plus naturellement à l'esprit. Si l'on voulait à toute force faire de la principale curiosité du pays le motif de la désignation supplémentaire, il faudrait, du moins, dire Blandy-le-Château.

M. Sénéchal défend Blandy-les Tours. La syntaxe qui a présidé à cette formation est sans doute contestable, en logique pure mais il existe des centaines d'exemples de combinaisons nomini-verbales de ce genre et dans lesquelles la fonction du dernier terme se laisse parfaitement saisir. Il y aurait quelque sévérité à interdire aux gens de Blandy l'emploi d'un procédé aussi couramment usité. Il est certain, d'autre part, que Blandy possède un vrai château, un système architectural complet dont les tours ne sont que des parties, et que l'appellation décernée risque de ne donner aux étrangers qu'une idée diminuée du monument dont le village tire vanité. Néanmoins, le surnom le Château que M. Féron propose subsidiairement ne servirait que médiocrement la coquetterie des habitants. Le terme est trop banal et a

perdu tout caractère indicateur pour être resté annexé au nom de trop de localités actuellement dépourvues de toute espèce de château:
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures.